

Partie I : La comptabilité bancaire

Chapitre I : Le Cadre comptable

Enseignants
Chiheb GHANMI
Lassaad EL JAZIRI



1

PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE BANCAIRE



2

Processus d'élaboration des normes comptables bancaires

- Préparation d'un questionnaire (1995)
 - ◆ Recenser la pratique comptable bancaire
 - ◆ Recenser les besoins actuels et futurs
- Préparation d'un rapport diagnostic sur la pratique comptable bancaire en Tunisie(1996)
- Préparation d'un rapport de positionnement de la pratique comptable bancaire par rapport aux pratiques à l'échelle internationale:
 - ◆ IASC : International
 - ◆ France et Belgique : systèmes Franco-phones
 - ◆ Grande -Bretagne : systèmes Anglo-saxon
- Rédaction et discussion des normes (mi 1996)



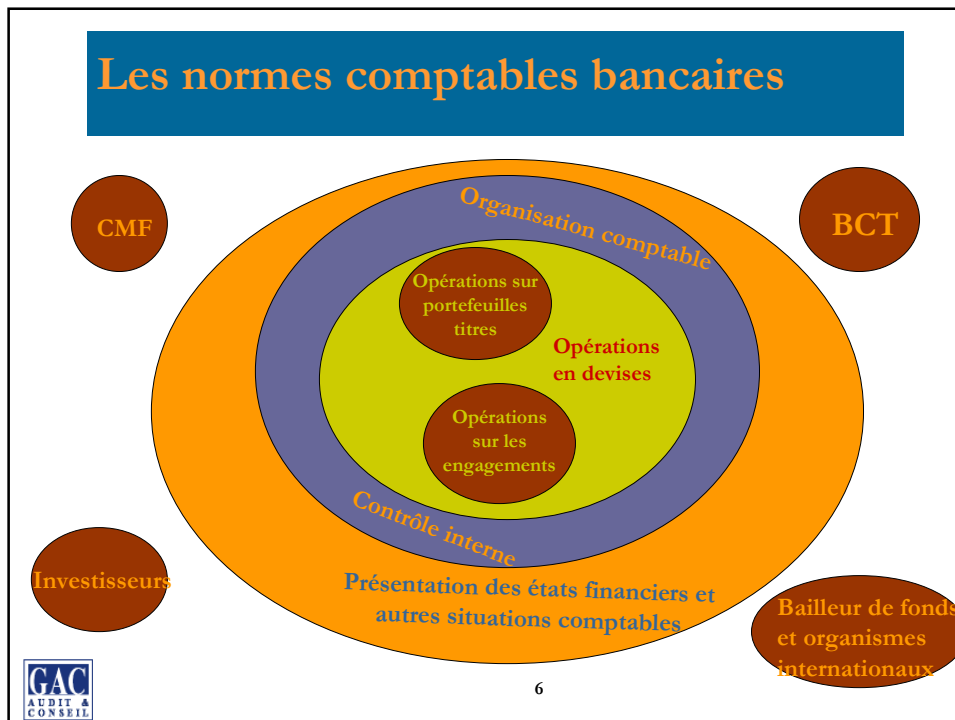
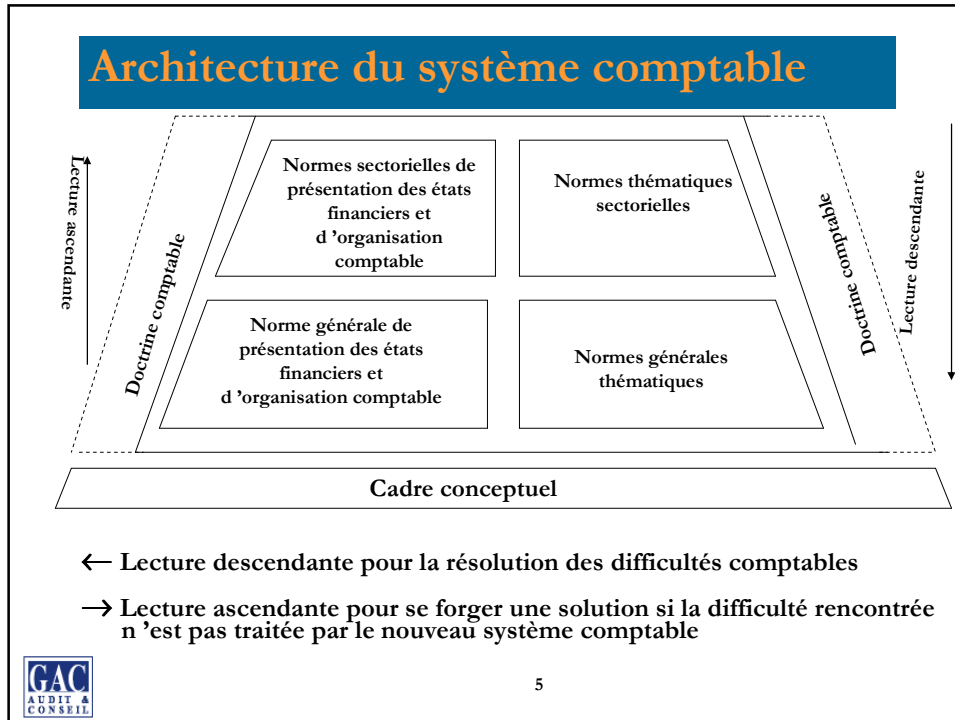
3

Dates clés du nouveau système comptable tunisien

- Décembre 1996 : publication du système comptable des entreprises :
 - ◆ loi comptable
 - ◆ cadre conceptuel
 - ◆ 17 normes comptables générales
- Février 1999 : publication des normes comptables des OPCVM (SICAV et FCP) : 3 normes
- Avril 1999 : publication des normes comptables bancaires : 5 normes
- Courant 2000 : publication des normes comptables des assurances.



4



LE CADRE COMPTABLE



7

Enregistrement des opérations

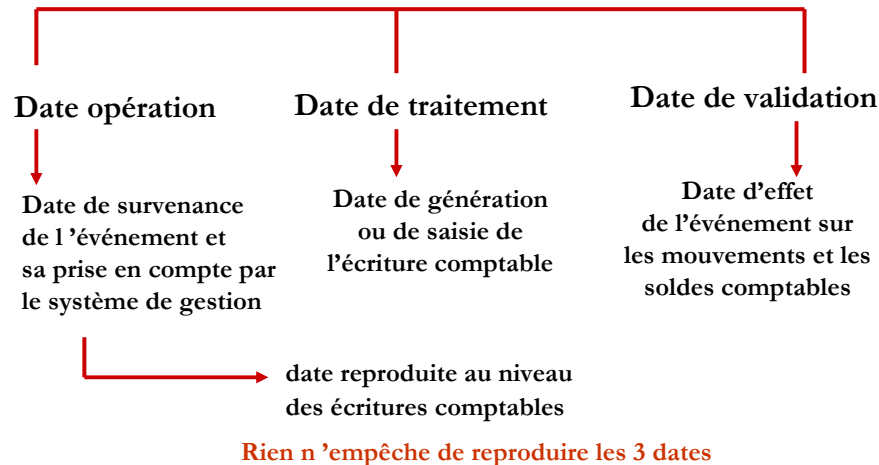
- **La règle** : les opérations doivent être enregistrées chronologiquement le jour même ou elles surviennent, soit en date d'opérations (§§ 24 NC 22)
 - ♦ Chronologiquement : jour par jour
 - ♦ En date d'opération : date à laquelle l'événement économique support de l'écriture comptable a eu lieu



8

Enregistrement des opérations (suite)

Difficulté pratique



9

Enregistrement des opérations (suite)

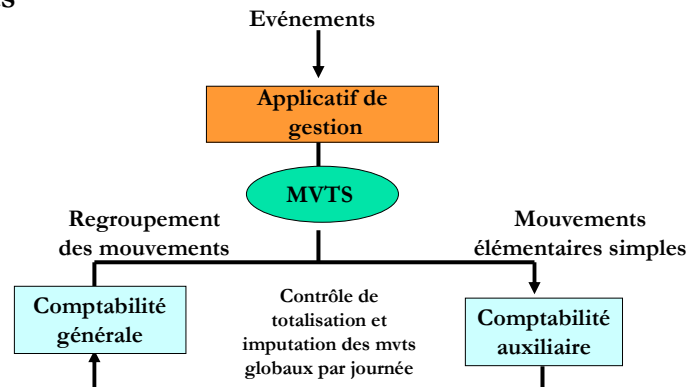
- La NC 22 n'exige pas un enregistrement opération / opération mais fait un renvoi à la norme comptable générale NC 01
 - ⌘ *Les opérations de même nature, réalisées en un même lieu et au cours d'une même journée peuvent être regroupées en une même écriture à condition de conserver les justificatifs détaillés.*
- Nouveauté par rapport aux exigences du code de commerce et l'ancienne pratique avec un impact directe sur :
 - les comptabilités auxiliaires
 - nouvelle notion : la piste d'audit



10

La comptabilité auxiliaire (clients, crédits, correspondants...)

- La comptabilité auxiliaire devrait être dissociée de la comptabilité générale et tenue dans des référentiels distincts



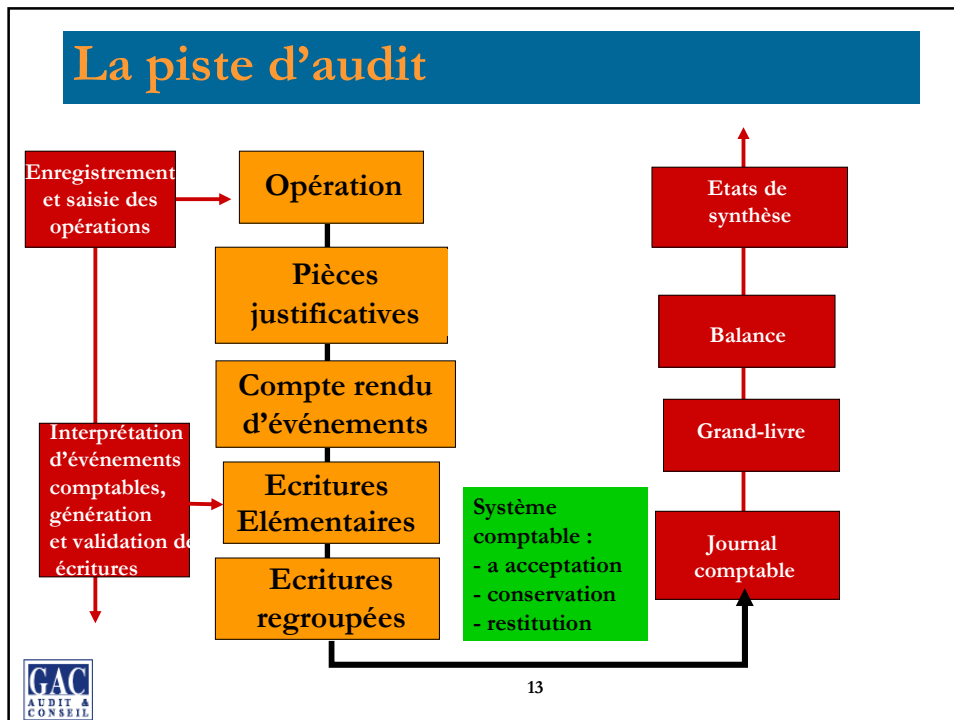
11

Implications comptables

- Les opérations comptables de même nature peuvent être regroupées à condition:
 - qu'elles se déroulent au sein d'une même agence, service....
 - Qu'elles soient de catégorie homogène d'opérations : retraits, dépôts....
 - Le regroupement par lieu et par nature d'opérations n'est permis que par journée et à condition de l'existence de la piste d'audit



12



La journée comptable

➤ **Définition** : l'ensemble des écritures comptables élémentaires et/ou regroupées, passées au cours d'une même journée.

➤ **Importance de cette notion** : elle permet à l'établissement bancaire d'effectuer des situations intermédiaires d'où nécessite de respecter :

↳ *L'égalité* :

- $\text{solde J-1} + \text{Mouvements de J} = \text{solde J}$
- interdit l'intervention sur les journées clôturées

The GAC AUDIT & CONSEIL logo is in the bottom left corner. The number 14 is centered at the bottom.

La journée comptable (suite)

↳ *Comment alors passer des écritures postérieurement à leur date de survenance*

- journées suivantes
- journées comptables complémentaires



15

Les journées comptables complémentaires

- **Définition** : la journée comptable complémentaire est une période d'inventaire
- **Utilité** : permet de compléter les enregistrements comptables d'une période (le mois, le trimestre, le semestre ou l'année) et notamment :
 - les opérations des derniers jours de la période ou des périodes comptables précédentes qui n'ont pu être enregistrées en date de survenance
 - les écritures d'inventaire : abonnement des charges et produits, provisions, amortissements....



16

Les journées comptables complémentaires (suite)

- **Nombre :** n'a pas été défini mais on peut affecter à chaque période comptable une journée comptable complémentaire.
 - de 2 à 12 journées comptables complémentaires
- **Mesures de contrôle :**
 - les journées comptables complémentaires doivent constituer l'exception et doivent être autorisées.



17

Les journées comptables complémentaires (suite)

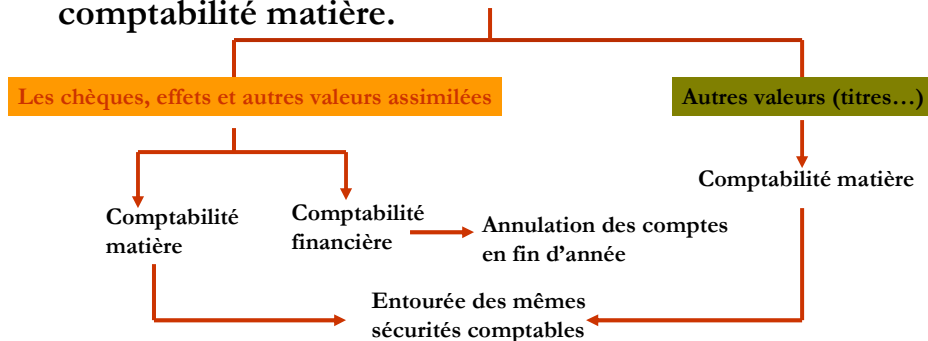
- **Il incombe à la Direction Générale de définir :**
 - ➡ le nombre des journées comptables complémentaires
 - ➡ la nature des opérations à inclure dans les journées comptables complémentaires
 - ➡ la durée d'ouverture des journées comptables complémentaires par nature d'écriture:
 - ◆ **mouvements auxiliaires notamment les comptes clients**
 - ◆ **mouvements sur les comptes généraux**
 - ◆ **mouvements sur les comptes inter-unités comptables**



18

La comptabilité matière

- Les éléments détenus par les établissements bancaires pour le compte de tiers et ne figurant pas dans les états financiers annuels font l'objet d'une comptabilité matière.



19

Les opérations d'inventaire

- **Champ d'application**
 - ♦ justification des comptes
 - ♦ apurement des suspens et des comptes inter sièges
 - ♦ inventaire physique des éléments actifs et passifs
- **périodicité : à chaque arrêté comptable**



20

Apurement des suspens et des inter-sièges

- Identification des suspens
 - suspens fictifs : doivent être éliminés
 - suspens dus aux délais de route à apurer en utilisant la journée comptable complémentaire
 - autres suspens : doivent être identifiés par nature et rattachés aux postes d'actifs et de passifs d'origine (crédits, comptes clients...)
- L'inventaire physique concerne notamment les garanties reçues de la clientèle
 - recensement (nombre et nature)
 - valorisation (estimation de la valeur par expertise interne ou externe)
 - inventaire tournant sur 3 années



21

L'abonnement des charges et produits

- L'abonnement des charges et produits doit être effectué à la date de chaque arrêté comptable
 - *publiable ou à l'attention de la BCT*
- L'abonnement doit être effectué d'une manière comptable
 - donne lieu à la passation d'écritures comptables
 - n'est pas effectuée d'une manière extra-comptable
- L'abonnement doit concerner tous les produits et charges y compris les charges générales et les amortissements



22

LA NOMENCLATURE COMPTABLE



23

La nomenclature comptable

- Le plan comptable n'a pas de caractère obligatoire
 - les banques peuvent garder leurs plans comptables actuels mais à condition de respecter la piste d'audit et les règles d'alimentation des états financiers
 - les banques peuvent apporter des modifications et améliorations au plan comptable proposé selon leur besoins
- Le plan comptable retenu par l'établissement bancaire doit permettre l'alimentation des états financiers par
 - raccordement direct (compte ☒ poste EF)
 - l'agrégation ou le regroupement de comptes

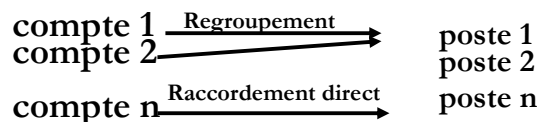
⚡ *l'éclatement de comptes est interdit*



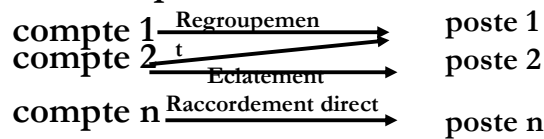
24

La nomenclature comptable

➤ Regroupement de compte et raccordement permis



➤ Eclatement de compte interdit



⚡ *le plan de compte doit reproduire au moyens
les postes et sous postes des états financiers*



25

Présentation du plan comptable

Classe 1 : Opérations de trésorerie et interbancaires

- 10 Caisse
- 11 Banques centrales
- 12 CCP & TGT
- 13 Comptes ordinaires banques (NOSTRI et LORI)
- 14 Prêts et Emprunts interbancaires
- 16 Valeurs non imputées et autres sommes dues
- 19 Créances douteuses et provisions sur créances douteuses



26

Présentation du plan comptable

Classe 2 : Opérations avec la clientèle

- 20 Crédits commerciaux et industriels
- 21 Crédits immobiliers
- 22 Crédits agricoles
- 23 Créances de crédits-bail
- 24 Crédits sur ressources spéciales
- 25 Comptes de la clientèle
- 26 Valeurs non imputées et autres sommes dues
- 29 Créances douteuses et provisions sur créances douteuses



27

Présentation du plan comptable

Classe 3 : Opérations sur titres et opérations diverses

- 30 Opérations sur titres
- 33 Sièges et succursales
- 34 Comptes de position de change et d'ajustement devises
- 36 Débiteurs et créditeurs divers
- 37 Comptes de stocks
- 38 Comptes de régularisation



28

Présentation du plan comptable

Classe 4 : Valeurs immobilisées

- 41 Parts dans les entreprises liées, co-entreprises
et titres et titres de participation
- 42 Dotations des succursales à l'étranger
- 43 Immobilisations en cours
- 44 Charges reportées et immobilisations
d'exploitation
- 45 Immobilisations hors exploitation
- 48 Amortissements des immobilisations
- 49 Provisions pour dépréciation des
immobilisations



29

Présentation du plan comptable

Classe 5 : Capitaux permanents

- 50 Ressources spéciales
- 51 Emprunts et dettes
- 53 Autres provisions pour passifs et charges
- 54 Fonds pour risques bancaires généraux
- 55 Primes liées au capital et réserves
- 56 Autres capitaux propres
- 57 Capital
- 58 Résultats reportés
- 59 Résultats de l'exercice



30

Présentation du plan comptable

Classe 6 : Charges

- 60 Charges d'exploitation bancaire
- 61 Charges de personnel
- 62 Charges générales d'exploitation
- 65 Dotations aux provisions pour créances douteuses et pour dépréciation, pertes sur créances et autres pertes ordinaires
- 66 Dotations aux provisions et aux provisions sur immobilisations
- 67 Charges extraordinaires
- 69 Impôts sur les bénéfices



31

Présentation du plan comptable

Classe 7 : Produits

- 70 Produits d'exploitation bancaire
- 72 Produits divers d'exploitation
- 76 Reprises de provisions et récupération de créances
- 77 Produits extraordinaires
- 79 Transfert de charges non liées aux activités bancaires



32

Présentation du plan comptable

Classe 9 : Engagements hors bilan

- 90 Engagements de financement
- 91 Engagements de garantie
- 92 Engagements sur titres
- 93 Opérations en devises
- 94 Instruments financiers à terme
- 95 Autres engagements
- 96 Engagements divers
- 99 Engagements douteux



33

La documentation du système comptable : le manuel d'organisation comptable

- **L'organisation comptable**
 - répartition des responsabilités fonctionnelles
 - répartition des responsabilités d'imputation, de saisie de validation et de contrôle des enregistrements
- **Description du système d'information**
 - l'architecture du système d'information
 - l'intégration entre le système comptable et les autres composantes du système d'information
 - définition des niveaux de gestion des informations



34

La documentation du système comptable : le manuel d'organisation comptable (suite)

- **Plan et schémas comptables**
 - Annotation des comptes
 - méthodes et principes comptables
 - les états de restitution comptable
- **Procédures de clôture et de validation des journées et périodes comptables**
 - procédures d'ouverture et de clôture
 - procédures de classement des pièces justificatives
 - procédures d'ouverture et de clôture des journées comptables complémentaires : périodicité, nature d'opérations...



35

La documentation du système comptable : le manuel d'organisation comptable (suite)

- **Procédures d'inventaire et d'abonnement des charges et produits**
- **Procédures de contrôle comptables**



36